

## **Plateforme des revendications du SNES au sein de la FSU dans le collectif du 5 février.**

### **Préambule :**

Le SNES Martinique est partie prenante, à part entière dans la grève générale qui paralyse la Martinique. Il considère que les pouvoirs publics, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités locales (Région, Département et Communes), des grands et des petits patrons, ont tenu trop longtemps l'ensemble des Martiniquais dans une situation délabrée en matière d'emploi et de pouvoir d'achat.

Nous savons parfaitement qu'il ne s'agit pas simplement de vouloir pour créer de l'emploi mais on imagine aisément qu'il faut une impulsion politique qui ne peut venir que de l'Etat et des collectivités. L'impulsion économique ne peut aboutir si le patronat cherche à accroître démesurément ses profits au détriment de ceux qui travaillent pour lui.

La responsabilité de l'Etat est écrasante dans la dégradation de la situation économique et sociale en Martinique. Loin d'anticiper sur le contexte de crise évident depuis le cyclone Dean et le séisme de l'année dernière, le gouvernement a maintenu à marche forcée un programme de désengagement de l'Etat et de suppression progressive de la fonction publique. Nous avons ainsi assisté au départ programmé de l'armée de terre et de la marine. L'emploi dans la fonction publique civile, et particulièrement dans l'enseignement tombe à vive allure : ce sont près de 600 postes d'enseignants qui ont été supprimés en 4 ans. Parallèlement ce sont près de 500 contractuels de l'Education qui ont été évacués de l'Education. Plus récemment, on peut considérer que les contrats aidés, malgré les rémunérations scandaleuses qui étaient les leurs au regard des tâches qu'ils accomplissaient, était un support important dans la lutte contre le chômage. On oublie aussi qu'en donnant du travail, on responsabilise les individus, on les aide à se socialiser et à pouvoir, à leur tour créer de l'emploi en dépensant de l'argent.

En refusant d'impulser au moment opportun, en ayant toujours un temps de retard, le gouvernement porte une responsabilité écrasante dans le conflit actuel et il devra réparer son incurie.

Mais les collectivités ont aussi une part énorme dans cette situation dont elles ne pourront tenter de s'exonérer en accusant l'Etat seul.

Ainsi, l'externalisation des tâches d'entretien des espaces verts, et du nettoyage des locaux dans les lycées supprime de l'emploi et met un peu plus à mal l'Education en Martiniquais. Le refus de réemployer les contrats aidés comme leurs contrats le prévoyaient, de la part de la Région et du Conseil Général, a créé une situation de vide dans les établissements scolaires qui compromettent leur fonctionnement. Nous ne comptons plus les établissements qui, comme le lycée Schoelcher ou le collège Asselin de Beauville à Ducos ne sont plus réellement en état de fonctionner, parce qu'ils doivent « bricoler » en matière de personnel au risque de compromettre la sécurité des personnels et des élèves, ou au risque de compromettre la santé de tous ces derniers du fait d'une insalubrité chronique.

Mais il y a pire. Si la Région et le Conseil Général avaient pris à bras le corps la situation physique des établissements sous leur responsabilité, ils auraient contribué à donner un coup

de fouet à l'économie de l'île en matière de BTP, au moment justement où ce secteur commençait à s'effondrer. On ne peut que crier son indignation devant l'état de délabrement du lycée Joseph Pernock au Lorrain, devant l'état scandaleux du collège Gérard Café au Marin, pour ne citer que les plus criants (on ne parlera ni du lycée Schoelcher, iceberg majestueux à la dérive dans les océans, ni du collège des Terres Sainville, ni du collège Saldès, d'Euzhan Palcy...).

En matière d'emploi comme en matière de construction et de rénovation, les collectivités sont responsables et coupables de la situation actuelle. Que dire de la fin de quelque 8500 contrats aidés dans les mairies et les collectivités ?

Dès lors le SNES s'estime fondé à développer une plateforme orientée selon plusieurs axes.

## **Revendications :**

### **Education :**

Elaboration de taux propres aux Dom en matière d'appréciation des difficultés des établissements scolaires. Moratoire avec un plan de reconquête du niveau académique afin d'arriver à des taux identiques à ceux de la France hexagonale en 5 ans.

Rejet de la réforme des lycées

Rejet des heures supplémentaires à tout va

Recentrage de l'enseignement en collège et lycée sur les disciplines, le savoir et le savoir faire à partir des connaissances acquises par l'élève.

Prise en charge des élèves cas psychologiques inadaptés aux établissements scolaires

Développement des classes relais

Mise en œuvre d'un plan de rattrapage de l'équipement et de l'utilisation de l'informatique dans les établissements

Exonération de toute taxe des ouvrages pédagogiques, quels que soient les supports

Exonération fiscale pour tout achat d'ordinateur pour les personnels de l'éducation et renouvellement tous les 3 ans (hard et soft)

### **Titulaires :**

- pouvoir d'achat : un point d'indice supplémentaire
- postes aux concours
- paiement des indemnités dues aux TZR, revalorisation de ces indemnités
- paiement intégral des frais de déplacement pour les fonctionnaires de l'éducation qui en bénéficie (notamment les copsy)
- négociation sur les perspectives de carrière en terme de promotion pour les CPE et les Copsy
- indemnité de transport à définir selon l'éloignement des fonctionnaires
- maintien des 40%
- maintien de la bonification de retraite
- maintien des 1000 points originaire
- révision des congés bonifiés en y incluant les 40%. Le fonctionnaire qui se rend en France conserve ses intérêts et ses dépenses Outre-Mer.
- Loi cadre concernant le rappel que les 40% sont une indemnité de vie chère et ne sauraient être liés à l'exercice professionnel, à la présence devant élèves. Ces 40% ne sauraient être rognés en cas de CPA ou de congé de longue maladie liée notamment à un accident du travail.

### **Non-titulaires :**

- réemploi de tous les contractuels et vacataires d'une année sur l'autre
- transformation en CDI de tous les emplois de contractuels.
- Interdiction de réduction du temps de travail pour un contractuel embauché à 18 heures par exemple et réduit en cours d'année à 9h. Il importe que le rectorat verse une indemnité compensatoire.
- gel des embauches de nouveaux contractuels jusqu'à épuisement des anciens
- réouverture des concours réservés + formations
- moratoire et équivalence master pour les contractuels qui ont déjà enseignés et se sont présentés au CAPES ancienne formule
- non titulaires : suppression des interdictions de réemploi des contrats aidés pour de nouveaux cycles de 2 ans ou plus selon l'âge, idem pour les AVSI et les AED
- formations : formations validantes permettant aux AVSI, aux AED de déboucher à l'issue de leurs années de contrat de bénéficier d'un diplôme universitaire et/ou professionnel permettant de trouver un emploi. Formations aux concours de la fonction publique, définition de postes et d'emploi correspondants à ceux d'AED, d'AVSI, et d'EVS.
- Pause méridienne pour les AED exerçant des fonctions de surveillance ( 1h30 ) décomptée sur le temps de travail
- Pouvoir d'achat : un point d'indice supplémentaire
- Prime de transport
- Formation hors temps de travail
- Interdiction de tout emploi dépassant les 35h30 du fait des conditions particulières de travail en Martinique (déplacement).
- Aucun salaire en-dessous de 1200 euros brut à temps plein pour les contrats AVSI, AED, contrats aidés, etc...
- Encadrement des élèves : 2 adultes pour 30 élèves impérativement.
- Ouverture de négociation sur les perspectives de carrière au sein de la fonction publique de l'Éducation pour tous les personnels précaires embauchés en lycées et collèges. On ne peut imaginer qu'un contractuel soit toute sa vie contractuel s'il est réembauché, et perçoivent 14 ans plus tard le même salaire, et dispose du même contrat.

### **Bâti scolaire et personnel des collectivités**

- Substitution de l'État aux collectivités défaillantes en matière de bâti scolaire, mise sous tutelle de ces collectivités dès lors qu'elles ne rempliraient pas leur rôle en matière de salubrité des locaux, de sécurité des locaux et des espaces et que les conditions d'accueil (comme à Gérard Café au Marin) ne permettent pas d'accueillir valablement des enfants pour leur faire classe, autoriser l'ensemble des activités du programme, et permettre la tenue réelle de travaux personnels sous surveillance.
- Abandon de toute intervention d'entreprise privée en matière d'entretien des espaces verts et de nettoyage des locaux.
- Abandon de toute intervention d'entreprise privée en matière de peinture et de réparation ordinaire – maintien en l'état – des locaux et des matériels.
- Reconnaissance du fait syndical FSU par les collectivités (Région et Département)

Mise en place **d'éléments de survie** pour la population scolaire dans chaque collège et chaque lycée : premier secours, couverture, eau, lits, alimentation, matériel solaire pour chauffage et production électrique sommaire, matériel de purification de l'eau. Le tout pour tenir une semaine.

## **Pouvoir d'achat :**

- baisse de l'assiette des impôts locaux et fonciers alignés sur le salaire moyen de la population ;
- suppression de l'octroi de mer
- diminution de 50cts du prix de l'essence et du gazole
- diminution du prix du transport pour les élèves, étudiants et salariés du public et du privé.
- Diminution de tous les prix de toutes les marchandises et de tous les services d'au moins 10% dans une moyenne de 30% sur les prix pratiqués au 1 janvier 2009<sup>1</sup>.
- Indexation des prix des produits d'importation sur le coût de la vie en France métropolitaine d'après les prix des produits débarqués au 1 janvier 2009.
- Blocage et administrations des prix des produits de première nécessité :
  - o eau,
  - o électricité,
  - o poisson, viande, pâtes, riz, sel, sucre, café, chocolat, igname, bananes diverses...
- Fourniture à chaque famille ayant moins de 1000€ par mois et par personnes d'un kit de secours en cas de cataclysme cyclonique ou sismique
- Suppression des monopoles en matière commerciale. Lourdes amendes aux contrevenants.
- Exonérations des charges salariales pour tous les salariés et les fonctionnaires des trois fonctions publiques avec un rattrapage de 5% par an sur 20 ans à la charge de l'employeur. Le pouvoir d'achat durant cette période sur la base de ce nouveau net ne saurait diminuer.
- Pour toutes les entreprises de plus de 10 salariés qui embaucheraient un chômeur celles-ci recevraient une aide des collectivités et de l'état équivalente à six mois de salaires si un CDI est signé avant la fin de la première année et si tous les autres sont en CDI. Mesure valable trois ans.
- Transfert aux collectivités des fonds promis à la grande distribution pour diminuer le coût du transport des marchandises (plus de 100 M€) afin de compenser la perte de l'octroi de mer.
- Revalorisation des pensions et des retraites de 20% pour un minimum de 200€.
- Revalorisation de 200€ des minimas sociaux dont 100€ en chèques transport.

## **Santé**

- Garantie de la couverture sociale à 100% tant que le dispositif d'exonération est en place.
- Création de 30% de lits d'hôpitaux supplémentaires sur trois ans.les trois premières années puis 5% par an pendant 5 ans pour répondre à la demande qui se fera croissante.
- Création de 30% de places supplémentaires pour les personnes âgées sur trois ans.les trois premières années puis 5% par an pendant 5 ans pour répondre à la demande qui se fera croissante.

---

<sup>1</sup> Cela signifie que les prix et services baissent de 30% en moyenne. Certains prix, du fait de marges faibles, ne peuvent beaucoup bouger mais ils baisseront d'au moins 10%. Telle a été la proposition du SNES et de la FSU au collectif du 5, mais qu'il a rejeté alors qu'un accord cadre était possible puisque les autres parties étaient d'accord.

- Mise en place d'un plan de formation de 500 infirmières, aides soignantes, puéricultrices, par an pendant 10 ans.

## **Bâtiment**

- Relance de la politique du logement sociale en faisant un minimum de 2000 logements par an pendant 10 ans.
- Augmentation de 20% du prix payé aux entreprises par les bailleurs sociaux sans augmentation des loyers.

Fait à Fort-de-France le 5 février 09

<b>IUFM, Masterisation, Concours et stagiaires</b>
--

### **1. Les chiffres.**

Que les choses soient claires, nous représentons massivement le second degré (élection professionnelles : 58 % chez les certifiés, 74 % chez les CPE, 60% chez les agrégés, 100% chez les Conseilles d'Orientation Psychologue), mais aussi les stagiaires. Dès lors, il est inconcevable qu'on ne puisse entendre notre voix. Car nous syndiquons près de 70% des PLC2. Nous avons donc légitimité à parler en leur nom. Pratiquement, tous ont dit leur désaccord pour les concours régionaux (environ 95%). Quelle légitimité accorder aux travaux, dès lors qu'un syndicat minoritaire siège aux différentes commissions relatives à l'éducation (Le SNETAA-EIL pourrait prétendre, d'ailleurs, à intégrer ces commissions, ils syndiquent plus que le SE chez les PLP). Bref, on voit bien qu'il s'agit d'une prise de pouvoir, alors me^me qu'ils ne maitrisent pas les dossiers....

### **2. L'IUFM**

Le SNES-FSU est présent au CA depuis 2 ans et cela fait deux ans que nous posons des questions diverses au sujet de l'intégration de l'IUFM à l'UAG et de la réforme des concours. Nous demandons régulièrement des éclaircissements dans ces instances, nous posons nos revendications.

Le SNES-FSU a toujours été pour l'élévation du niveau de recrutement, mais cela suppose une prise en charge des "stagiaires" avec indemnités (comme les défuntés IPES) ou salaire dès la 3eme année.

Encore une fois, l'IUFM de Martinique est à part car la seule UAG devrait intégrer 3 IUFM. Il y a donc une spécificité à prendre en compte et cela le gouvernement l'a bien compris puisque nous sommes un des derniers IUFM à ne pas être encore intégré...et qu'il laisse le temps de le faire...D'autant plus que l'UAG ne s'est toujours pas doté de nouveaux statuts, ou alors très récemment...

#### a. Le moratoire sur la présentation aux concours

Il s'agit en effet d'une question cruciale que le SNES a aussi soulevée lors du dernier CA en rebondissant sur une présentation de son directeur.

Il faut comprendre que le concours est sera très prochainement au niveau Master. Quoi qu'on y fasse, quoi qu'on retarde l'échéance de ce niveau de qualification, il faudra à un moment donné, opérer une "basculer" (eg permettre au L3 ou M1 de passer le concours). Ceci ne peut se faire que **nationalement**.

Pour ce qui de l'entrée à l'IUFM c'est un autre problème et c'est ce que le SE tente de juguler en demandant 5 ans sur le territoire. Ils veulent pouvoir inscrire à l'IUFM mais aussi au concours des étudiants ayant L3 pendant 5 ans. De la même façon Mme la Rectrice et Mr le Directeur de l'IUFM ont acquiescé en affirmant qu'il s'agissait aussi d'un problème devant être traité nationalement. Par exemple, si Toulouse admet une équivalence en L3 ou M1 pour son IUFM, tous les étudiants iront passer l'IUFM chez eux.

Bref, sur ce point, il faut demander un cadrage national, ce que tout le monde demande...

Tout le monde demande aussi un report de la réforme de la masterisation, les Universités ont énormément de mal à produire des maquettes. Les présidents d'Université ont profuits nombre de courriers à N.Sarkozy et V. Péresse.

#### b. Programmation des recrutements.

Quelle vue à courte échéance. Proposons des formations de maçons, on en manque vite changeons et faisons tout plein de cuisinier, on en manque et on reconvertis les maçons... Bref, toutes les études de politique éducative montrent qu'une vue à aussi courte échéance provoque une implosion du système (voir les nouvelles politiques éducatives de Nathalie Mons, comparaison statistique de près de 40 pays de l'OCDE, très intéressant)

Dire qu'il faut préparer en fonction des besoins, c'est considérer ses propres compatriotes comme du bétail qui va servir. Idem pour les régionalisations des concours, les stagiaires n'en veulent pas, veulent être libre de voyager.... Proposer cela c'est conforter encore les meilleurs étudiants martiniquais dans leur désir de préparer les concours dans les IUFM métropolitains.

Nous martelons à chaque fois, et dans tous les CA auxquels nous avons participé que le SNES soutient toute mesure qui favorise la formation des maîtres et leur excellence. Quand dans certaines filières l'IUFM de Martinique obtient des scores supérieurs à la moyenne nationale, c'est bon signe. Quand tout le monde est recalé, il faut réfléchir aux causes et y remédier...

Bref, les stagiaires martiniquais veulent avoir une bonne formation et ne veulent pas de parcours étiqueté "Formons des profs de cuisine, on en a besoin".

Donc, le problème, c'est la qualité de la formation, plus elle est bonne plus les petits martiniquais réussissent les concours. Mais où passent les "bons" PLC1 et PLP1, c'est-à-dire les bons étudiants ? En France, dans les bonnes universités. C'est donc aussi et surtout un problème de l'UAG qui devra augmenter la qualité de ses enseignements.

Que cette même UAG se trouve dépourvue lorsqu'il faut réfléchir aux problèmes des équivalences et de Masterisation, c'est inquiétant. Il faut la soutenir dans sa recherche d'excellence universitaire, promouvoir d'avantages de filières de formation, sans pour autant casser la dynamique des différents pôles guadeloupéens et guyanais.

### **3. Titularisation.**

Le SNES-FSU a toujours demandé un concours spécifique pour les contractuels, pas une titularisation massive. Il existait une 3eme voie ou 3eme concours et nous y étions favorable...

Demander à avoir des profs non titulaire en masse à la place des titulaire va à l'encontre de tout ce que pense la profession et des fédérations de parents d'élève.

Bref, il faut demander à ce que ces postes de non titulaire permettent un salaire d'appoint pour des étudiants (attention à ne pas casser leur formation en les faisant travailler).

Il n'y a pas de surnombre de titulaire dans le second degré (ni dans le premier d'ailleurs : combien de classes sans maitre en janvier ?)... Considérer cela ,c'est considérer aussi qu'il n'y a pas de besoin... 2 à 5% de remplaçant (TZR) dans le second degré contre 13% dans le premier, il me semble... C'est insuffisant pour remplacer convenablement...

Il n'y pas plan de formation académique convenable, cela est en train de changer, mais ces formations sont souvent annulées.

La profession est opposée à toute forme de bivalence (2 ou 3 lauréats aux concours par an seulement)